



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 32	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le douze septembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves, LEBRETON Frédéric, GUINAULT Thérèse, GUERIN Patrick, BOF Monique, HALLYNCK Dominique, TRIOMPHE Sylvain. Absents : LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane
Délibération N° 2024-104	Votes : - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :0
Objet : Budget principal – Décision modificative n°1	

- la délibération n°2024-048 du 11/04/2024 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant,

- L'avenant à la convention de mandat du SDEA indiquant une augmentation de 280 043€ HT et l'étude de faisabilité ;

- La délibération concernant les admissions en non-valeur p 132 560.67€ ;
- Une reprise de provision d'un montant de 132 083.75€ ;
- L'équilibre du budget annexe hôtel d'entreprises est assuré par une diminution de nos réserves

Madame la Vice-Présidente chargée des finances indique que certains crédits sont insuffisants au niveau du budget Principal, elle propose donc d'opérer certains ajustements conformément au principe d'équilibre du budget ;

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de réaliser les modifications indiquées ci-dessous :

07042	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	DM n°1 2024
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL - 40800	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
BUDGET PRINCIPAL - DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	7 068.54 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-01 : Créances éteintes	0.00 €	125 042.13 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion courante	26.92 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	26.92 €	132 110.67 €	0.00 €	0.00 €
R-7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	132 083.75 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	132 083.75 €
Total FONCTIONNEMENT	26.92 €	132 110.67 €	0.00 €	132 083.75 €
INVESTISSEMENT				
R-2031-61 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 090.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 090.00 €
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	210 182.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	210 182.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-61 : Créances sur autres établissements publics	0.00 €	216 272.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	216 272.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	210 182.00 €	216 272.00 €	0.00 €	6 090.00 €
Total Général		138 173.75 €		138 173.75 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision modificative telle que présentée par Madame la Vice-Présidente.

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 La Présidente certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

